QE-128

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Olivier Coste, du 11 février 2004, intitulée: «Des papillons sous la neige? Quelle polyvalence pour les ASM?»

TEXTE DE LA QUESTION

Les agents municipaux et, plus particulièrement, les agents de sécurité municipaux (ASM) qui ont suivi un cours de trois mois à la police pourraient-ils être intégrés dans un plan d'urgence, afin de maintenir ou d'améliorer la circulation en ville si, d'aventure, la neige se remettait à tomber sur Genève?

Si cette éventualité n'est pas prévue dans leur cahier des charges, celui-ci peut-il être aménagé dans ce sens et des directives d'engagement établies, puisque la neige crée une situation d'exception qui empêche ces fonctionnaires d'exercer les tâches pour lesquelles ils ont été engagés? Un engagement analogue peut-il aussi être envisagé en cas d'autres événements majeurs imprévisibles (incendie, explosion, etc.) perturbant la circulation et les transports publics?

Y a-t-il eu des contraventions pour durée de stationnement dépassée mises le lundi 29 janvier 2004, puisque la situation d'exception créée par la neige a obligé les habitants de la ville à modifier complètement leurs habitudes et que la rotation naturelle des véhicules n'a pas pu avoir lieu?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le lundi 26 et le jeudi 29 janvier 2004, jours de neige, les agents de sécurité municipaux (ASM) et les agents municipaux (AM) n'ont pas verbalisé les véhicules dont la durée de stationnement était dépassée, tant que la neige recouvrait le sol. Ils ne sont toutefois pas restés inactifs pour autant.

Les AM ont ainsi patrouillé dans les rues de la ville, mais ils ont plutôt effectué un travail de proximité, à savoir informer les citoyens, répondre à leurs questions, aider les personnes en difficulté en raison de la neige.

Quant aux ASM, ils ont accompli leurs tâches habituelles, et plus particulièrement l'îlotage, conformément au règlement sur les agents de sécurité municipaux.

Pour le surplus, les ASM collaborent régulièrement tout au long de l'année avec la gendarmerie en matière de problèmes liés à la circulation.

Enfin, la neige ayant totalement fondu l'après-midi, les agents ont repris leur mission de contrôle du stationnement et ont infligé des amendes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire juriste:
Olivier-Georges Burri

Le conseiller administratif:
André Hediger

Le 30 mars 2004.